

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 20 heures 00, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'accueil périscolaire d'Ogy-Montoy-Flanville, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. Daniel MICHEL
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	Mme Francine KONIECZNY, M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Armelle REISER LAGRUE, MM. Jean-Marie GORI, Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ, Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	MM. Fabrice MULLER, Olivier MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. Claude BOURY
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO, Gilles VOITURET
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	/
RETONFEY :	MM. Christian PETIT, Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	M. Jean HARAMBOURE
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	MM. Nicolas LE BOZEC, Patrice MORANDINI
VILLERS-STONCOURT :	M. Jean-François LELLIG
VRY :	M. Jean-Marie RITZ

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN, Nicole BURGER
COURCELLES-SUR_NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
HAYES :	M. André KEIL
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Christian HENNER
PANGE :	M. Jean-Marie GAUTIER
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK

SORBEY :
VIGY :

M. Philippe PIOT
Mme Audrey ECKER, M. Alain VANZELLA

Mme Nicole BURGER a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Marie GORI pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.
M. André KEIL a donné procuration à M. Claude BOURY pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Marie GAUTIER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Delphine BERGER a donné procuration à M. Eric GULINO pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Audrey PINTE a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Jean-Marie RITZ pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Philippe PIOT a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Patrice MORANDINI pour tous les points à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

M. Jérôme CRIDELICH est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2018.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 décembre 2018.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
22/01/2019	Achat clôture STEP de Sanry-sur-Nied	Mobidif	5 584,00 €	Assainissement
11/02/2019	Interfaçage Chorus Pro sur le logiciel COSOLUCE	Cosoluce	411,55 €	Assainissement
14/02/2019	Achat matériel d'analyse VISOCOLOR (fluorescéine)	C2M Technology	368,95 €	Assainissement
20/02/2019	Plans de récolement réseaux d'assainissement	Hervé HELSTROFFER	10 711,00 €	Assainissement
30/01/2019	Achat stylos à bille avec logo CCHCPP	Lagardère	657,00 €	Communication
17/01/2019	Permutage et recrusage pneus B.O.M.	Profil+	216,20 €	Exploitation
22/01/2019	Achat aérosols Interflon	Interflon France	292,45 €	Exploitation
28/01/2019	Achat et mise en place d'un P.A.V. papier d'occasion	Mineris SAS	985,00 €	Exploitation
29/01/2019	Réparation crevaisons pneus B.O.M.	Profil+	284,26 €	Exploitation
04/02/2019	Permutation et pose pneus B.O.M.	Profil+	977,82 €	Exploitation
14/02/2019	Contrôle annuel systèmes électroniques B.O.M.	Simpliciti	928,00 €	Exploitation
28/01/2019	Visite de contrôle défibrillateur Sanry-lès-Vigy	Cardiac Science	150,00 €	Mutualisation
15/01/2019	Réalisation d'un test de portance de dalle au siège communautaire	TES Technifor	3 700,00 €	Patrimoine

1. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2018. DC N°01/2019

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget Eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Résultat à la clôture 2018
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 394,88 €	0,00 €	20 394,88 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	20 394,88 €	0,00 €	20 394,88 €

2. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF PRESTATIONS DE SERVICES 2018. DC N°02/2019

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget prestations de services dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Résultat à la clôture 2018
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	- 446,75 €	0,00 €	636,63 €	0,00 €	189,88 €
TOTAUX	- 446,75 €	0,00 €	636,63 €	0,00 €	189,88 €

3. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA MONTOY-FLANVILLE 2018. DC N°03/2019

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget ZA Montoy-Flanville dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Résultat à la clôture 2018
Investissement	- 99 981,95 €	0	- 767 229,45 €		- 867 211,40 €

Fonctionnement	- 491 987,88 €	0	700 119,96 €		208 132,08 €
TOTAUX	- 591 969,83 €	0	- 67 109,49 €		- 659 079,32 €

4. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA COURCELLES-CHAUSSY 2018. DC N°04/2019

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget ZA de Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Résultat à la clôture 2018
Investissement	- 486 963,48 €	0,00 €	461 748,60 €	0,00 €	- 25 214,88 €
Fonctionnement	157 883,34	0,00 €	- 467 732,99 €	0,00 €	- 309 849,65 €
TOTAUX	- 329 080,14 €	0,00 €	- 5 984,39 €	0,00 €	- 335 064,53 €

5. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA AVANCY 2018. DC N°05/2018

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget ZA d'Avancy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Résultat à la clôture 2018
Investissement	- 52 800,33 €	0,00 €	- 214,49 €	0,00 €	- 53 014,82 €
Fonctionnement	44 667,98 €	0,00 €	- 67,28 €	0,00 €	44 600,70 €
TOTAUX	- 8 132,35 €	0,00 €	- 281,77	0,00 €	- 8 414,12 €

6. FINANCES – COMPTE DE GESTION EAU 2018. DC N°06/2019

Après avoir approuvé le compte administratif eau 2018,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion eau 2018 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7. FINANCES – COMPTE DE GESTION PRESTATIONS DE SERVICES 2018. DC N°07/2019

Après avoir approuvé le compte administratif prestations de services 2018,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion prestations de services 2018 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

8. FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA MONTROY-FLANVILLE 2018. DC N° 08/2019

Après avoir approuvé le compte administratif Z.A. Montroy-Flanville 2018,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Z.A. Montroy-Flanville 2018 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

9. FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA COURCELLES-CHAUSSY 2018. DC N° 09/2019

Après avoir approuvé le compte administratif Z.A. Courcelles-Chaussy 2018,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Z.A. Courcelles-Chaussy 2018 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

10. FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA AVANCY 2018. DC N°10/2019

Après avoir approuvé le compte administratif Z.A. Avancy 2018,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Z.A. Avancy 2018 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

11. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET EAU. DC N°11/2019

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **20 394,88 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	20 394,88
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	0,00
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	20 394,88

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	+	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		0,00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	20 394,88
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

12. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES. DC N°12/2019

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **189,88 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	636,63
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	- 446,75
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	189,88

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	+	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		0,00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	189,88
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

13. FINANCES – ANTICIPATIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019. DC N°13/2019

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif au 15 avril, en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, Monsieur le Président peut, sur l'autorisation du Conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT qu'une telle autorisation doit précisément fixer le montant et l'affectation des crédits à ouvrir par anticipation du document budgétaire,

CONSIDERANT que cette disposition législative a pour effet de mieux répartir sur l'année, la programmation des travaux et de favoriser, dans le même temps, une meilleure gestion de trésorerie,

CONSIDERANT la nécessité de disposer de crédits pour intégrer au budget annexe de l'assainissement le déficit de clôture 2016 en assainissement de la Commune de Raville, sans attendre l'adoption du budget primitif 2019,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir par anticipation du vote du Budget Primitif 2019 en dépenses pour le budget assainissement, le montant des crédits suivants :

- Chapitre 10 : 19 325,87 €, dont :
 - Article 1068 – Autres réserves : 19 325,87 €.

⇒ **DECIDE** de reprendre, si nécessaire, les crédits correspondant aux Budgets Primitifs lors de leur adoption ;

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier.

14. FINANCES – ACQUISITION DE TERRAIN Z.A. AVANCY – TRANSFERT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE. DC N°14/2019

Monsieur le Président précise que suite à la fusion de la Communauté de Communes du Haut Chemin et de la Communauté de Communes du Pays de Pange, il a été décidé de créer un budget annexe pour la Zone Artisanale d'Avancy, Commune de Sainte-Barbe.

Or, la Communauté de Communes du Haut Chemin (CCHC) a acquis en 2006 un terrain à Avancy destiné à l'aménagement d'une zone artisanale, et a imputé le montant de l'acquisition sur son budget principal, repris au moment de la fusion sur le budget principal de la CCHCPP.

Le terrain concerné par la zone artisanale représente une surface de 84 ares 23, sur une parcelle achetée par la CCHC d'une surface totale de 1 hectares 66.

Il convient donc aujourd'hui de transférer comptablement au Budget Annexe Z.A. Avancy les biens liés à cette acquisition mais qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal comme détaillés ci-dessous :

N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale	Quote-part Z.A. Avancy	Montant total à transférer au budget annexe Z.A. Avancy
941-211106001	Bien DALOTTE 220/190 25/04/2006	25/04/2006	86 387,12 €	84,33/166	43 833,65 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire, :

AUTORISE le transfert comptable en pleine propriété au Budget Annexe Z.A. Avancy des biens liés à l'acquisition de la parcelle cadastrée n°220/190 à Avancy – Commune de Sainte-Barbe, destinés à aménager la zone artisanale d'Avancy, et qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal, comme détaillés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

15. ENVIRONNEMENT – SIGNATURE D'UN MARCHÉ D'EXPLOITATION DES TROIS DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES. DC N°15/2019

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018 déclarant la consultation pour un marché de prestations de service d'exploitation des trois déchetteries communautaires sans suite pour infructuosité,

Vu la consultation lancée par la suite sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, conformément aux articles 25 II.6°, 71, 72 et 73 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour ce même marché de prestations de service d'exploitation des trois déchetteries communautaires : transport et traitement, d'une durée de deux ans, renouvelable deux fois par périodes de douze mois.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18 janvier 2019 sur le Profil Acheteur de Moselle Agence TECHnique (MATEC),

Vu les offres réceptionnées à la date limite de dépôt fixée au 26 février 2019, à 12h00.

APRÈS DÉLIBÉRATION, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicataire représenté par Jean-Marie GORI, Maire :
 - pour le lot 1 « Tout venant », à signer le marché avec l'entreprise ONYX EST - ATEP de NANCY (54) pour un montant annuel de 207 990,00 € HT ;
 - pour le lot 2 « Déchets verts », à signer le marché avec l'entreprise SUEZ ORGANIQUE de RAMBERVILLERS (88) pour un montant annuel de 60 144,00 € HT ;
 - pour le lot 3 « Bois », à signer le marché avec l'entreprise REMONDIS de AMBLAINVILLE (60) pour un montant annuel de 52 380,00 € HT ;
 - pour le lot 4 « Ferrailles », à signer le marché avec l'entreprise FER ET METAUX TRANSPORT BEHEM de COURCELLES-CHAussy (57) pour une recette annuelle de 10 260,00 € HT ;
 - pour le lot 5 « Cartons », à signer le marché avec l'entreprise REMONDIS de AMBLAINVILLE (60) pour un montant annuel de 7 560,00 € HT ;
 - pour le lot 6 « Gravats », à signer le marché avec l'entreprise ONYX EST - ATEP de NANCY (54) pour un montant annuel de 34 628,00 € H.T. ;
 - pour le lot 7 « Déchets Dangereux des Ménages (DDM) », à signer le marché avec l'entreprise CEDILOR de MALANCOURT-LA-MONTAGNE (57) pour un montant annuel de 25 852,00 € HT ;
 - pour le lot 8 « Pâteux (peintures) », à signer le marché avec l'entreprise CEDILOR de MALANCOURT-LA-MONTAGNE (57) pour un montant annuel de 6 240,00 € HT ;
 - pour le lot 9 « Plâtre », à signer le marché avec l'entreprise ONYX EST - ATEP de NANCY (54) pour un montant annuel de 8 514,00 € HT ;

16. PERSONNEL – CONVENTION AVEC LE SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL EN LORRAINE NORD (AST LOR'N). DC N°16/2019

EN application des décrets N°2000-542 du 16 juin 2000, N°2008-339 du 14 avril 2008 et N°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n°85-903 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi que la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2017 portant signature d'une convention avec le service interentreprises de santé au travail en Lorraine nord (AST LOR'N),

VU le courrier du service interentreprises de santé au travail en Lorraine nord (AST LOR'N) en date du 31 janvier 2019, proposant la signature d'une nouvelle convention avec la CCHPP,

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de signer cette nouvelle convention en raison des nouvelles modalités de suivi individuel de l'état de santé des agents liées à la récente réforme de la santé au travail, amenant l'AST LOR'N à dénoncer la convention conclue initialement.

Considérant que pour 2019, la cotisation annuelle est fixée dans ce projet de convention à 69,79 € H.T. (soit 83,75 € T.T.C.) par agent,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de convention proposée par l'AST LOR'N pour la surveillance médicale des agents de la Communauté de communes,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

17. DIVERS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS. DC N°17/2019

Le Conseil Communautaire,

Vu les demandes de subventions formulées par la troupe de théâtre « Silly Con CarNied » de Silly sur Nied, la Commune de Vigy, l'Amicale Boukrave des Artistes et Comédiens de Pange, l'association Cornes de Gaz'ailes de Beux, l'association Raid Amazone de Coincy et l'association Cheval Bonheur de Woippy,

Vu les avis de la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » réunie le 28 janvier 2019, et de la Commission « Communication », réunie le 19 février 2019,

Le Conseil communautaire,

- Décide à l'unanimité d'allouer 2000 € à la troupe de théâtre « Silly Con CarNied » de Silly sur Nied à titre de participation au financement de la 2^{ème} édition du festival de théâtre « Silly-sur-Scène » ;
- Décide à l'unanimité de ne pas allouer de subvention à l'association « Amicale Boukrave des Artistes et Comédiens » de Pange pour la 2^{ème} édition du « Nouvel An Boukrave ».
- Décide à l'unanimité de ne pas allouer de subvention à l'association « Cornes de Gaz'ailes » de Beux pour sa participation au prochain rallye « Trophée Roses des Sables » ;
- Décide à l'unanimité de ne pas allouer de subvention de fonctionnement à l'association « Cheval Bonheur » de Woippy.

La séance est levée à 22h00.

Fait à PANGE, le 18 mars 2019

Le Président,
Roland CHLOUP